



Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique

Association Agréée de Protection de l'Environnement
par arrêté ministériel du 7 février 2013

17 rue Bergère 75009 Paris - Tél. : 01 48 24 96 00 - Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : fnpf@federationpeche.fr - www.federationpeche.fr



1 Fédération nationale
9 Unions régionales
93 Fédérations départementales
3800 Associations
1,4 million de pêcheurs*
40 000 bénévoles
88 parcours labellisés
365 gîtes
400 Ateliers Pêche Nature



Etude réalisée avec le soutien de l'Office National
de l'Eau et des Milieux Aquatiques

* données statistiques 2011

FÉVRIER 2014

Synthèse des résultats de l'étude "Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France"

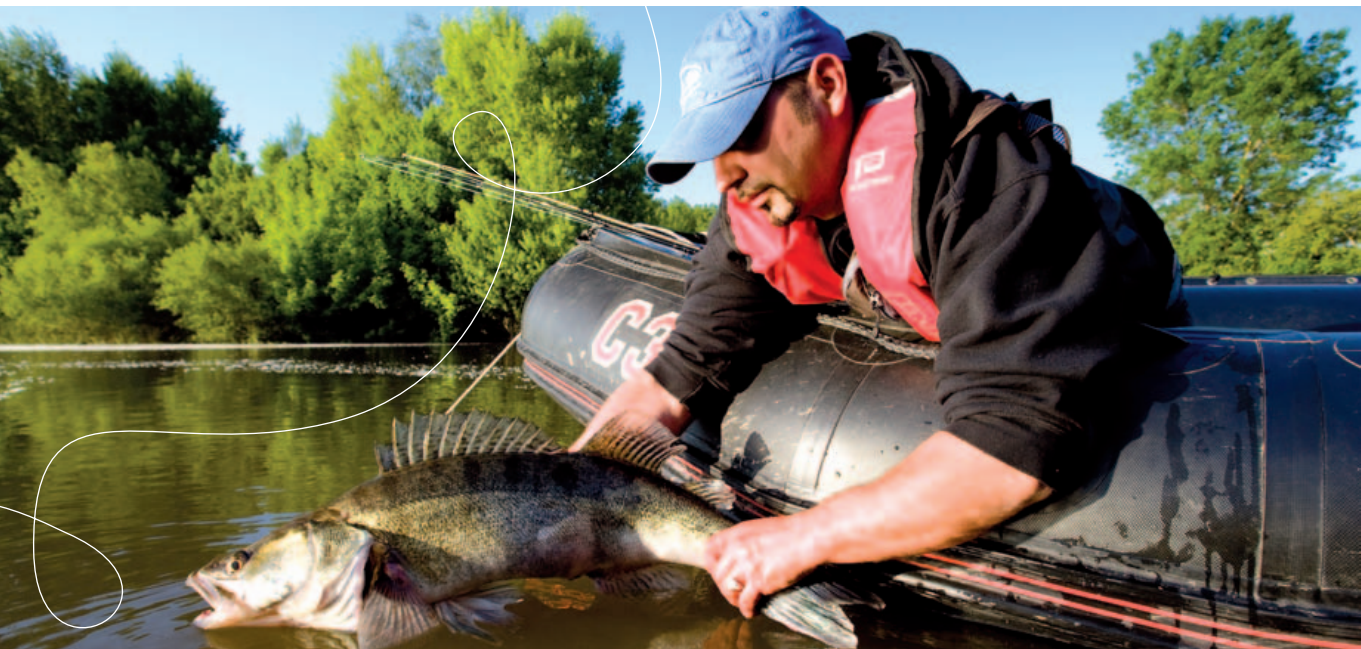
Au bout de la ligne de pêche...

**... un véritable poids économique,
... une véritable utilité sociale
et environnementale**



Auteurs : Pierre-Yves Savidan, associé
Joshua Berger, senior consultant





Les résultats présentés ci-dessous sont, sauf mention contraire, issus des enquêtes menées par le BIPE pour la FNPf auprès de 7 900 pêcheurs et 160 structures associatives de pêche : Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) et fédérations départementales des AAPPMA. Les données concernent l'année 2011 dans les deux cas.

Les pêcheurs : des hommes de toutes générations

Pratiquée par 1 400 000 adhérents, la pêche de loisir en eau douce est une activité essentiellement masculine : 97% d'hommes. **Les pêcheurs n'appartiennent pas à une génération en particulier**, chacune des classes d'âge étant équitablement représentée. Contrairement aux idées reçues, les plus de 65 ans ne représentent que 16 % des pêcheurs ⁽¹⁾.

Les ouvriers représentent 37% des effectifs et les retraités 28%, soit plus que la moyenne nationale, respectivement 24% et 21% (d'après l'INSEE). Les étudiants et les personnes sans activité sont, par contre, moins nombreux que dans la population générale : 10% et 5%. 17% des pêcheurs sont des cadres.

La Pêche : détente et contact avec la nature

La motivation première la plus citée est le loisir / détente : 53% des pêcheurs la citent. Viennent ensuite le contact avec la nature (20%), l'intérêt / plaisir de la capture (15%) et la compétition / sport (15%). La pêche est le plus souvent pratiquée seul (51% des répondants) bien que 35% pêchent le plus souvent entre amis, 11% en famille et 4% à l'occasion de sorties organisées (CE, associations, etc.).

95% pêchent plus de 7 jours par an et 71% plus de 25 jours par an. 34% des répondants possèdent une embarcation, motorisée dans 77% des cas.

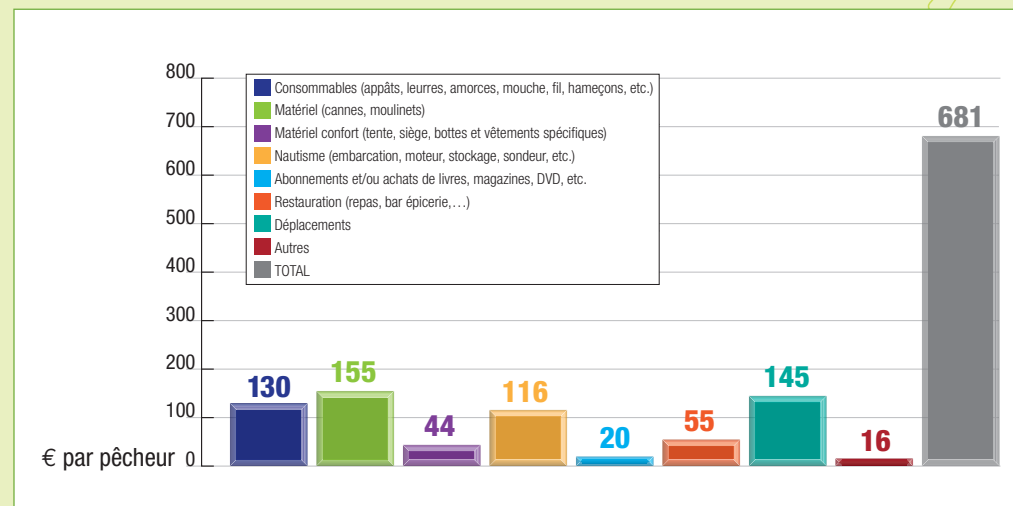
Les techniques de pêche et les poissons convoités

Les techniques les plus utilisées sont le toc / coup (63%), le leurre (55%) et la pêche au vif (41%). Certains pratiquent la pêche à la mouche (24%), la pêche à la carpe (21%), pratiquée de nuit (13%). 1% des pêcheurs utilisent des engins et/ou des filets. Les poissons recherchés en priorité (cités comme recherchés en priorité avant les autres) sont les truites (38%), les brochets et sandres (24%), la friture (ablette, goujon, gardon ; 14%) et les carpes (12%). Les autres espèces sont également recherchées mais ne sont pas la priorité des pêcheurs : perche et black bass (5%), poissons blancs (brème, barbeau 3%).

(1): 16% de plus de 65 ans, 19% de 55-64 ans, 17% de 45-54 ans, 16% de 35-44 ans, 17% de 25-34 ans, 11% de 15-24 ans

Le pêcheur dépense en moyenne 681 €/an pour sa pratique habituelle.

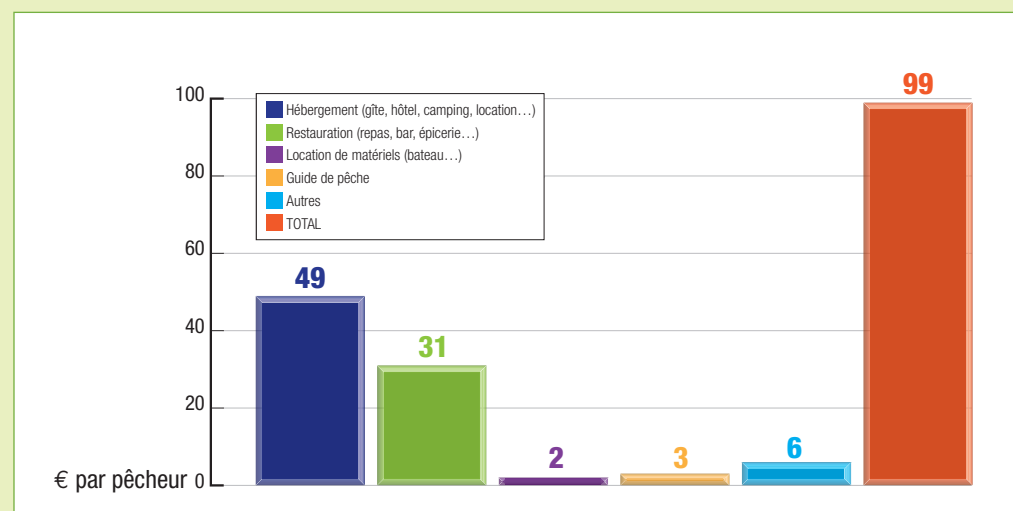
Dépenses 2011 moyennes pour la pratique habituelle de la pêche en eau douce
(source BIPE - questionnaire pratiquants FNPf 2012)



Hors coût lié à l'acquisition de la carte de pêche, les pêcheurs dépensent **en moyenne 681€/an** pour leur **pratique habituelle**. Les principaux postes de dépenses concernent l'activité directe de pêche : matériel (155€), consommables (174€) et nautisme (116€). Mais les dépenses catalytiques, c'est-à-dire les dépenses non spécifiques à la pêche mais qui n'auraient pas lieu sans l'activité des pêcheurs, sont également considérables : 145€ de déplacement et 55€ de restauration.

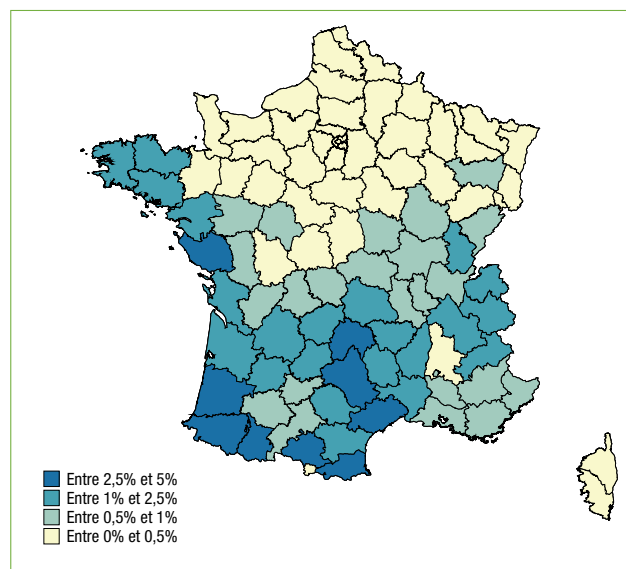
La pratique lors des **séjours de pêche** est restreinte à un nombre limité de pêcheurs, expliquant une valeur moyenne plus basse. 99€/an sur l'ensemble des pêcheurs français, presque en totalité des dépenses catalytiques : 49€ d'hébergement et 31€ de restauration.

Dépenses 2011 moyennes pour les séjours de pêche en eau douce
(source BIPE - questionnaire pratiquants FNPf 2012)



Les séjours de pêche en eau douce sont assez répandus : **39% les pratiquent en moyenne pour 21,3 j/an**. Lors de l'enquête, le dernier lieu de vacances a été déterminé par la pêche en eau douce pour **près de 49% des répondants**. Parmi eux, 58% ont choisi leur lieu de vacances pour la pêche.

Répartition des départements ayant accueilli des vacanciers qui ont pêché sur leur lieu de vacances



L'impact de la pêche lors des vacances est non négligeable : 40% des pêcheurs pratiquent davantage leur loisir pendant leurs vacances que lors du reste de l'année et 30% de ceux ayant pêché lors de leurs vacances ont dépensé plus que lors de leur pratique habituelle.

Les dépenses catalytiques, autrement dit les dépenses d'hébergement, de transport et de restauration liées aux séjours de pêche sont d'ailleurs considérables : 110 millions d'euros.

Quelque 40 000 bénévoles mobilisés, soit l'équivalent de **3 500 équivalent temps plein (ETP)**

4

50% des répondants disent participer, d'une façon ou d'une autre, aux actions de leur association de pêche. En moyenne ils y consacrent 26 jours par an. Ces bénévoles réalisent des travaux ou actions pour l'environnement, aident à l'organisation de concours de pêche ou autres manifestations, aident au fonctionnement et à la gestion de l'association, réalisent des initiations et formations à la pêche et agissent comme garde pêche. Au total, le bénévolat représente **480 ETP pour les fédérations départementales et 3 000 ETP pour les associations locales de pêche**. L'étude confirme le rôle de vigie des pêcheurs, puisque 30% d'entre eux ont signalé une pollution, un dépôt sauvage ou un braconnage au réseau associatif de pêche et aux services compétents en 2011.

Les structures associatives de pêche majoritairement financées par leurs propres cotisations ⁽²⁾

Les associations locales de pêche (AAPPMA) reçoivent la majorité de leur financement des cotisations de leurs adhérents. Leurs revenus à l'échelle de la France équivalent à environ 42,5 millions d'euros (M€). Ces ressources sont consacrées à des actions en faveur de l'environnement y compris pour le soutien de la biodiversité, de la surveillance et du développement du loisir pêche.

Les ressources totales des FDAAPPMA se montent à 60 M€, **provenant majoritairement (80%) des cotisations** de leurs adhérents et des systèmes de mutualisation mis en place par la FNPF (en particulier le soutien des emplois et les aides aux actions de développement du loisir et de protection des écosystèmes aquatiques) et les groupements de réciprocité.

Les autres ressources, dont les subventions publiques et les partenariats locaux, contribuent à hauteur d'environ 20% au budget des fédérations.



Les structures associatives contribuent massivement à l'éducation-sensibilisation à l'environnement.

Les fédérations départementales (FD), de par leur taille et leur rôle, contribuent significativement à la formation : 26% d'entre elles procurent une formation-sensibilisation environnement et/ou pêche à plus de 1 500 personnes chaque année. En moyenne, elles forment ainsi 1 100 personnes chacune, soit 102 000 personnes en France par an. Chaque année, elles organisent en outre chacune en moyenne 2,4 sessions de formation pour leurs salariés et bénévoles pour une durée moyenne de 2,6 jours / session. De l'ordre de 3 000 personnes ont ainsi été formées.

Les dépenses des structures associatives de pêche investies :

... Dans les ressources humaines et l'emploi direct de 1 000 salariés.

Les quelque 4 000 AAPPMA comptent en moyenne 476 adhérents. 71% d'entre elles en fédèrent plus de 100. Les fédérations départementales (FD) regroupent en moyenne 42 AAPPMA. Chaque AAPPMA dispose en moyenne de 4,5 dépositaires ⁽³⁾.

Peu d'AAPPMA ont des salariés : leur nombre est estimé **entre 100 et 150** en France ⁽⁴⁾.

À l'inverse, 100% des FD emploient des salariés et 84% en ont plus de 6. **Au total, les FD emploient environ 800 personnes** en France (8,6 par FD en moyenne), 80% d'entre eux en CDI tandis que certains sont des stagiaires (0,82) ou des salariés sous d'autres formes de contrats (0,93). La fédération nationale, les associations "migrateurs" et les autres structures de la pêche de loisir (Unions Régionales, Clubs Réciprocitaires, etc.) **emploient environ 200 salariés. Ces salariés bénéficient, depuis juin 2013, d'une convention collective nationale.**

Les salaires représentent 50% des charges des fédérations départementales. Outre les fonctions supports, les emplois sont affectés aux missions d'intérêt général (entretien, études, gestion, surveillance des écosystèmes), de gestion-développement de la pêche de loisir et d'éducation à l'environnement. Très majoritairement, ces emplois sont à temps plein.

(2) Chaque pêcheur est redevable d'une cotisation d'adhésion au réseau associatif local, départemental et national.

(3) Commerces de proximité participant notamment à la distribution des cartes de pêche et à l'information sur l'organisation et la réglementation de la pêche

(4) Données du Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL)

5



... Dans les grands travaux environnementaux d'intérêt commun : 9 à 20 M€

Les associations locales de pêche (AAPPMA) ont en moyenne 70 km de rives à charge (gestion halieutique, surveillance, gestion de la biodiversité, connaissances et travaux). Elles ont à charge 52 ha d'étangs et plans d'eau en moyenne. Les fédérations départementales (FD) ont 2 700 km de rives à charge chacune (60% de 1^{re} catégorie et 40% de 2^e catégorie en moyenne), soit l'équivalent de près de la moitié des 540 000 km de rives du réseau hydrographique français. Les FD gèrent en moyenne 710 ha d'étangs et plans d'eau.

Les FD, possédant à la fois les compétences humaines et les ressources financières, réalisent la quasi-totalité de leurs travaux en faveur de l'environnement. 57% des FD réalisent des travaux de réhabilitation du type reméandrage ou restauration du lit mineur (travaux "sur le linéaire") et 66% des interventions ponctuelles telles que des suppressions d'obstacles transversaux, des reconnections d'annexes hydrauliques, des dérivations de plans d'eau, la mise en place d'ouvrages de franchissement piscicoles ou la modification du fonctionnement d'ouvrages hydrauliques. **De l'ordre de 1 100 km de rives sont ainsi réhabilitées chaque année et 710 interventions ponctuelles sont menées.**

Les FD déclarent mobiliser de l'ordre de 59 M € pour les travaux "sur le linéaire" et 32 M € pour les interventions ponctuelles. Ces chiffres sont à affiner du fait de l'incertitude, d'une part sur les coûts des travaux — 50% des travaux "sur le linéaire" ont un coût compris entre 11 300 € et 61 900 € par kilomètre et 50% des interventions ponctuelles coûtent entre 9 630 € et 51 700 € — et d'autre part sur les incertitudes sur la notion de "longueur" des travaux.

Quoi qu'il en soit, **les dépenses en faveur de la restauration écologique et physique des cours d'eau portées par les structures associatives de pêche représentent des sommes considérables d'au moins 9 à 20 M€.** Sans le financement et les bénévoles des associations de pêche, la protection et la restauration du milieu auraient un coût bien supérieur et devraient être portées par d'autres financeurs (agences de l'eau par exemple). La différence entre les dépenses déclarées et celles estimées peut s'expliquer par les montants élevés des subventions obtenues pour ce type de travaux (jusqu'à 80% d'aides publiques, des collectivités et des agences de l'eau). Par ailleurs, l'impact économique va bien au-delà de ces dépenses puisqu'elles permettent d'éviter des coûts qui devraient être supportés par la collectivité et qu'elles permettent ainsi de **maintenir des services écosystémiques.**

Les fédérations départementales et les AAPPMA s'acquittent elles-mêmes de 10 millions d'euros au titre de la redevance milieux aquatiques ⁽⁵⁾ et autres impôts-taxes.

(5) Chaque pêcheur est en effet redevable d'une redevance qui varie en fonction de sa pratique, prélevée par les agences de l'eau pour le financement de la politique de l'eau

La pêche associative de loisir dépasse les 2 milliards d'euros (Mds€) d'impact économique.

L'impact économique de la pêche de loisir se décompose en millions d'euros (M€) :

- **Impact direct de 790 M€ ou 360 M€ de valeur ajouté (VA) :** 462 M€ de matériel de pêche, 162 M€ de nautisme, 82 M€ d'adhésions, 50 M€ d'aquaculture et pisciculture, 27 M€ d'abonnements et livres et 5 M€ de tourisme (guides de pêche) ;
- **Impact indirect, l'ensemble des fournisseurs des activités directes : 340 M€ dont 150 M€ de VA.** Le tertiaire (180 M€) et l'industrie (150 M€) sont, sans surprise, les principaux fournisseurs des activités directes de pêche ;
- **Impact induit, c'est-à-dire globalement l'impact lié à la dépense des salaires versés aux employés des activités directes et indirectes : 510 M€.**
- **Impact catalytique, c'est-à-dire l'activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte : 390 M€** dont 190 M€ d'hébergement et restauration et 200 M€ de transports.

Au total, l'impact économique total de la pêche de loisir en eau douce en 2011 est de 2 Mds€ dont 900 M€ de VA.

Sa filière directe représente une production de 800 M€, comparable au golf (1 Md € en 2006) par exemple. Les particularités de sa pratique en extérieur se traduisent par un impact catalytique particulièrement élevé : son poids économique total est ainsi presque égal à celui du tennis (2.1 Mds€ en 2012).

Pour mémoire, le PIB national est de 2 000 Mds €.